

Compte rendu du Conseil Municipal du 1 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1 août à treize heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Daniel Gonthier, Maire.

Nombre d'élus : 10

Présents : Mmes Biardoux, Dirson, Joyot, Louette, Mathieu,

Mrs Gonthier, Amiel, Schaller,

Excusé : Mr Charles Roman donne pouvoir à Mr Gonthier

Absent : Mr Sourd

Madame Joyot est élue secrétaire de séance (selon art. L2121-15 du C.G.C.T)

1- Audition des candidats au rachat du Bien sans Maître – L'huis Bonin

Le « bien sans maître », à l'Huis Bonin, devenu propriété de la commune au terme d'une longue procédure, est en vente. Il y a 2 acquéreurs potentiels

1ère rencontre : Mr et Mme Cassagne.

Le Maire présente les contraintes administratives et donne la parole à Mr et Mme Cassagne qui exposent leur projet :

-Ils ont commencé les démarches auprès de la mairie depuis

2019.

-Ils veulent une restauration à l'identique, pour en faire un gîte.

-Ils souhaitent des locations saisonnières, ils veulent s'installer à l'Huis Bonin où ils ont une maison.

-Ils ne seront pas disponibles avant fin mars pour commencer les travaux. Ils peuvent compter 2 ans pour effectuer ces travaux, ils ont déjà restauré d'autres résidences.

-Ils proposent 18000€, mais peuvent aller jusqu'à 20000€.

2ème rencontre : Mr et Mme Larribe :

Le Maire présente les contraintes administratives et donne la parole à Mr et Mme Larribe qui exposent leur projet.

-Ils ont bien connu l'ancienne propriétaire et veulent redonner vie à cette petite maison, symbole du patrimoine morvandiau, granit, visuel de la façade , plafond à la française,.....

- Mettre en valeur son histoire, maison de nourrice ? (il faudra faire des recherches.
- Ils ont détaillé tous les travaux qui seront nécessaires pour remettre en état : toiture, charpente ? Électricité, plomberie, sanitaire, assainissement, maçonnerie, escalier du grenier...
- Ils veulent en faire un gîte saisonnier.
- Ils peuvent prendre contact immédiatement avec les entrepreneurs.
- Ils proposent 22000€.

1- Approbation du compte rendu municipal du 7 juin 2022 -
Adopté à l'unanimité

2- DETR 2022 :

La demande pour l'espace intergénérationnel, a été refusée.

Raison évoquée : Nous avons obtenu pour ces gros travaux, une subvention de l'ANS (subvention d'état).

Le Maire a demandé une 2ème lecture du dossier auprès de monsieur le Préfet qui sera examiné mi-septembre.

Les élus : F Bazin, président du Conseil Départemental et P Joly sénateur appuient cette demande.

3- DETR 2023 :

Les demandes devront être déposées au plus tard le 30 novembre 2022.

La commune présentera 2 dossiers pour lesquels nous prendrons la décision mi-septembre.

Plusieurs possibilités :

- Réaménagement d'une partie du « vieux cimetière »
- Rénovation de la cage d'escalier à la mairie et des toilettes à l'étage pour le personnel.
- Salle Ste Thérèse

4- Dossier ENVI (Espace Nouveau, Villages Innovants)

La demande de subvention auprès du Conseil Régional passera en commission le 19/09/2022.

Le cadre est bien défini et notre dossier pour l'espace intergénérationnel, entre parfaitement dans ce cadre.

La rencontre avec la population a eu lieu le 20 juillet et les Dunoises et Dunois sont venus en nombre. De bonnes idées ont émergé des ateliers mis en place. Terrain de pétanque sur la partie supérieure 20m X 12m pour avoir une homologation par la Fédération Française de pétanque, les habitants pourront planter des arbres, lieu d'accueil et bibliothèque dans l'ancien presbytère...Une synthèse de toutes les propositions est à disposition.

Demande de subvention au C.R.B.F.C. de 50000€ pour le programme ENVI

DELIBERATION : vote: 9 pour

5- Breuil Chenue : Le dossier est en attente de traitement en lien avec l'ONF, le PNRM et le CAB (association intéressée par la réhabilitation du « gîte »).

6-Réseaux télécommunications :

Le bornage a été fait à Bornoux avec Mr Tissandier (géomètre) et Elidose. Les démarches avec le notaire vont être engagées afin de pouvoir engager l'installation du pylône d'ici la fin d'année.

Une mise à jour du PLU sera effectuée.

Un arrêté municipal est nécessaire : **vote 9 pour**

Pour information : la fibre devrait arriver fin septembre.

7- Travaux église :

Entreprises en vacances en août.

Suites aux contrôles de la CARSAT (Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail) et de l'inspection du travail, nous avons adressé un courrier à l'entreprise « artisans du patrimoine » afin qu'elle prenne en compte les remarques de ces organismes.

8- Contrat de Marc Ferrand :

Il a actuellement un contrat de 20h, nous lui proposons 35h à partir du 1er septembre. Il faudra envisager des formations dont la gestion de l'eau potable.

DELIBERATION : vote : 9 pour

9- Prime d'ancienneté Angélique Bernard

La secrétaire de mairie, chargée de « la poste » n'a pas eu

d'augmentation depuis 2018, elle souhaite une revalorisation de sa prime d'ancienneté.

Le Maire a expliqué aux élus le déroulement de sa carrière, une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

10- Entrée en ULIS : (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Un enfant de Dun sera accueilli en ULIS à Avallon en école élémentaire. En conséquence, suite arrêté du Conseil Municipal d'Avallon, le montant de la participation des communes au financement des dépenses de fonctionnement sera de 632€ pour l'année.

DELIBERATION : vote : 9 pour

11- Tarification sociale restauration scolaire :

Le dossier est en cours, la tarification sera fonction du quotient familial des familles.

Quotient familial : de 0€ à 1500€: repas à 1€
de 1501€ à 2000€ : repas à 2€
au delà de 2001€ : repas à 3€

DELIBERATION : vote : 9 pour

12-Nomenclature M57 pour la comptabilité

La mise en place se fera le 01/01/23 avec une généralisation à toutes les catégories de collectivités locales au 01/01/2024.

Une nomenclature abrégée a été instituée pour une application aux communes de moins de 3500 habitants.

DELIBERATION : vote : 9 pour

13- Horaires des tontes :

01/08 au 14/08, les élus assureront un accueil des habitants :

mardi 2 août de 9h30 à 11h30 L Biardoux

jeudi 4 août de 9h30 à 11h30 P Schaller

mardi 9 août de 9h30 à 11h30 D Gonthier

jeudi 11 août de 9h30 à 11h30 M Mathieu

17- Questions diverses :

- Budget participatif Nivernais :

Le Maire a déposé un dossier de participation pour le projet communal «Espace Intergénérationnel ».

- Réunion du Conseil des maires :

Refonte des pactes financiers repoussée au 31 /12/2022.

Décision prise de faire une répartition égale de la DSC (Dotation Solidarité Communautaire) entre toutes les communes de la communauté de communes « Portes du Morvan Sommets et Grands Lacs ».

- Vote à bulletin secret pour l'acquisition du « Bien sans maître »

Mr Mme Cassagne : 4 suffrages

Mr Mme Larribe : 5 suffrages

Le Maire fera part de la décision par téléphone et par mail auprès des deux demandeurs au terme du Conseil Municipal.

Fin du conseil: 17h